

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFFRANE, LUCBEREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
Henriette BONNET	à	Gérard ROSENTHAL
Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
Pierre SERENA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
Aracéli ETCHENIQUE	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES

RAPPORT N° 141127-13-FIN

### AVANCES DE TRESORERIE SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU ET ABATTOIR : PROROGATION

Madame BESSONNEAU rappelle que par délibération du 19 décembre 2013, notre collectivité avait consenti des avances de trésorerie de 40 000 € pour l'EPL de l'Abattoir du Haut-Béarn et de 20 000 € pour le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe et Ossau, qui devaient être remboursées au plus tard au 31 décembre 2014

Cependant, des éléments conjoncturels pour l'Abattoir et des retards de subventions attendues des partenaires institutionnels pour le Syndicat Mixte des Gaves notamment, nous amènent à proposer une prorogation de ces aides jusqu'au 31 décembre 2015.

Ces éléments seront traduits par un avenant aux conventions liant la CCPO à ces organismes.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **PROROGÉ** les avances de trésorerie accordées à l'EPL de l'Abattoir et du Syndicat Mixte des Gaves jusqu'au 31 décembre 2015
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 novembre 2014

Suivent les signatures

Affiché le 10.12.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 10 DEC. 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE